

Objet de la délibération

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA
LABELLISATION CIT'ERGIE**

N° DEL-2019-0367

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du
17 décembre 2019**

Suite à la convocation du 9 décembre 2019, la séance est ouverte à 17h00 à Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert Métairie, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Philippe Garaud, Norbert Métairie, Thérèse Thiéry, André Hartereau, Nathalie Le Magueresse, Marie Christine Détraz, Dominique Yvon, Patricia Kerjouan, Tristan Douard, Roger Thomazo, Dominique Le Vouedec, Serge Gagneux, Jean-Paul Aucher, Myrienne Coché, Daniel Martin, Gisèle Guilbart, Pascal Le Doussal, Gérard Falquerho, Alain Nicolazo, Michel Dagorne, Françoise Ballester, Marie-Françoise Cerez, Jean-Louis Le Masle, Jean-Marc Leauté, Morgane Hémon, Pascal Flégeau, Karine Mollo, Yann Syz, Nadyne Duriez, Agathe Le Gallic, Maria Colas, Delphine Alexandre, Ronan Loas, Isabelle Le Riblair, Daniel Le Lorrec, Dominique Quintin, Gwenn Le Nay, Marc Boutruche, Joël Daniel, Noëlle Piriou, Frédéric Toussaint, François-Xavier Munoz, Allain Le Boudouil, Jean-Yves Carrio

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Michel Bonhomme donne pouvoir à Nathalie Le Magueresse, Armelle Nicolas donne pouvoir à Roger Thomazo, Pascale Le Oué donne pouvoir à Gérard Falquerho, Robert Henault donne pouvoir à Norbert Métairie, Caroline Balssa donne pouvoir à André Hartereau, Olivier Le Maur donne pouvoir à Myrienne Coché, François Le Louer donne pouvoir à Patricia Kerjouan, Brigitte Melin donne pouvoir à Ronan Loas, Marie-Christine Baro donne pouvoir à Tristan Douard, Emmanuelle Williamson donne pouvoir à Nadyne Duriez, Laurent Tonnerre donne pouvoir à Agathe Le Gallic, Jean-Paul Solaro donne pouvoir à Karine Mollo, Fabrice Loher donne pouvoir à Maria Colas, Jean Le Bot donne pouvoir à François-Xavier Munoz, Téaki Dupont donne pouvoir à Isabelle Le Riblair, Loïc Tonnerre donne pouvoir à Noëlle Piriou, Céline Olivier donne pouvoir à Marc Boutruche, Marc Cozilis donne pouvoir à Daniel Le Lorrec

Absents excusés :

Serge Gerbaud, Victor Tonnerre, Gaël Le Saout, Pierrick Névannen

Myrienne Coché et Marc Boutruche sont désignés secrétaires de séance.

Mission Plan Climat

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION CIT'ERGIE

Lorient Agglomération a décidé par délibération du 16 octobre 2018 de renouveler la démarche Cit'ergie de façon conjointe avec les communes de Hennebont, Larmor-Plage, Lorient et Ploemeur.

Ce processus européen d'évaluation, de labellisation et d'amélioration continue de la politique énergie-climat de l'agglomération s'inscrit dans la vision définie par le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025, adopté lors du même Conseil communautaire du 17 décembre 2019.

La phase d'état des lieux menée au premier semestre 2019 s'est appuyée sur un catalogue de 60 actions réparties en six domaines :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de l'établissement,
- l'approvisionnement en énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la communication et coopération.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de l'EPCI. Celle-ci résulte des moyens que se donne l'établissement pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

L'évaluation réalisée par le conseiller Cit'ergie, suite aux 13 ateliers de travail thématiques, montre que Lorient Agglomération peut prétendre à nouveau au label Cit'ergie (>50% de réalisation) avec une belle progression par rapport à la labellisation de 2015. Ce résultat souligne la bonne prise en compte de l'énergie-climat dans les diverses compétences de la collectivité.

Un auditeur externe sera missionné début 2020 par l'ADEME pour confirmer cette analyse avant l'examen de la candidature par la commission nationale du label.

Tableau de progression 2015/2019 :

	2019	2015
Planification territoriale	78%	64%
Patrimoine	66%	62%
Approvisionnement énergie, eau, déchets	67%	39%
Mobilité	54%	53%
Organisation interne	81%	57%
Communication, coopération	75%	68%
Total	70%	58,5%

L'état des lieux a mis en évidence les points forts et les axes de progrès dans la prise en compte de l'énergie climat dans l'ensemble des politiques publiques.

Les principaux points forts concernent :

- La stratégie globale climat-air-énergie et la planification dans les différentes politiques publiques en faveur de la transition (énergies renouvelables, mobilités, déchets, habitat, urbanisme réglementaire) ;
- L'accompagnement des habitants en matière d'habitat et des entreprises dans leurs projets d'économie circulaire et de transition énergétique ;
- Les actions d'éducation à l'environnement pour les enfants et les jeunes ;
- La prévention et la valorisation des déchets ;

- L'évolution de l'efficacité énergétique des installations d'eau potable et d'assainissement, à consolider.
- La préservation de la biodiversité ;
- La qualité de l'offre de transport collectif ;
- La lutte contre la précarité énergétique tant pour l'habitat que pour les transports ;
- les coopérations et partenariats en particulier avec les communes, l'Université de Bretagne Sud ;
- l'organisation et les moyens humains dédiés, le suivi énergétique du patrimoine.

Les axes de progrès majeurs identifiés sont de :

- systématiser la prise en compte ambitieuse des enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement ;
- élaborer une stratégie ambitieuse pour l'efficacité énergétique, les économies d'eau et l'utilisation des biomatériaux dans les rénovations et les opérations neuves sur le patrimoine public ;
- augmenter la production territoriale d'énergie renouvelable, électrique et thermique
- réduire la part modale de la voiture au profit des autres modes, en renforçant notamment les modes actifs et l'intermodalité, la valorisation de l'espace public, la réduction du stationnement ;
- optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire ;
- être exemplaire en matière d'éco-responsabilité (commande publique, numérique, formation...);
- renforcer l'implication citoyenne, les écomanifestations ;
- renforcer la coopération avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier ;
- développer une stratégie et des actions pour augmenter la séquestration carbone, en particulier à travers une meilleure gestion des forêts.

Afin de poursuivre la démarche d'amélioration continue, le programme d'actions pour les quatre prochaines années, complémentaire à celui du plan climat air énergie territorial 2020-2025, se concentre sur ces axes de progrès. Il a été validé par le comité de coordination et reçu un avis favorable du Bureau.

Le suivi de sa mise en œuvre sera assuré par la tenue annuelle de revues de projets avec les pilotes d'actions, le comité de direction, le comité de coordination rassemblant les 4 communes engagées et Lorient Agglomération, ainsi que le Bureau.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Bureau,

Vu l'avis de la Commission préservation et gestion durable des ressources,

Article 1 : **APPROUVE** la candidature de Lorient Agglomération à la labellisation Cit'ergie et demande la désignation d'un auditeur externe par l'ADEME et l'examen de la candidature de Lorient Agglomération par la commission nationale Cit'ergie.

Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte et document nécessaires à la demande de labellisation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Norbert METAIRIE